

Lois sur les prêts

responsabilité très lourde à porter et il doit faire en sorte d'intervenir si nécessaire, en présentant une loi afin d'éliminer ces taux usuraires d'intérêt. Ce n'est pas défendu au Canada de faire les premiers pas. On me dira: Mon Dieu, il est facile de parler de cela, on dépend du marché international! Je veux bien le croire, mais si on voulait se donner la peine d'être soi-même au Canada, on pourrait toujours tenter l'expérience et essayer d'être les «maîtres» chez nous et cesser d'être des «suiveux». Pour une fois, il faudrait prendre les moyens, sans compromettre quoi que ce soit, d'avoir de l'initiative et faire quelque chose de concret.

En terminant, monsieur le président, puisque mon temps de parole est presque écoulé, j'aurais aimé parler un peu plus sur les dispositions de la loi qui touchent les pêcheurs. Je sais que c'est dans le même esprit que cette loi a été présentée pour les pêcheurs et l'on sait le dur métier qu'ils exercent et toutes les difficultés qu'ils rencontrent, et ce tous les jours.

J'ose espérer que mes propos serviront au moins à inspirer ceux qui sont responsables au point de vue financier. Je peux assurer l'honorable ministre des Finances qu'il n'a pas besoin d'avoir peur, que s'il veut aller de l'avant, s'il veut, comme je le disais tantôt, prendre le taureau par les cornes, je l'aiderai s'il le faut en le prenant par les pattes.

[Traduction]

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'estime que c'est une chance valable de participer au débat précédant la troisième lecture du bill C-14. Si je le dis, c'est que ce bill concerne les agriculteurs, les petits commerçants et les pêcheurs canadiens. Il serait sage que la Chambre des communes examine tout d'abord ce que le présent gouvernement et ses devanciers ont fait pour les agriculteurs et les petits commerçants depuis 10 ans qu'ils exercent le pouvoir au Canada. Je veux parler de la part du revenu national net dévolue aux agriculteurs et aux petits commerçants. Pour être bref, je dirai que le sort des agriculteurs et des petits commerçants n'a rien eu d'enviable depuis la dernière année où le parti conservateur a exercé le pouvoir au Canada.

Il y a lieu de signaler que le revenu agricole global des entreprises non constituées en sociétés représentait 10.3 p. 100 du revenu national en 1963 et que, depuis que les libéraux sont au pouvoir, cette proportion n'a cessé de diminuer chaque année au point de n'être plus que 7.5 p. 100.

● (2130)

Des voix: C'est honteux!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il se constitue peut-être un plus grand nombre de compagnies.

M. Stevens: Je puis garantir au ministre que ce n'est pas grâce aux encouragements du gouvernement actuel que les petits commerçants se constituent en société.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Je me demande comment le ministre des Finances (M. Turner) expliquerait le sort de l'exploitant agricole. En 1963, celui-ci avait 4.5 p. 100 du revenu national. L'an dernier, il en avait 3.4 p. 100 et c'était une de ses meilleures années sous le régime libéral. Comme on l'a dit au cours de la période des questions d'aujourd'hui, tous les Canadiens, et en particulier les grosses sociétés, n'ont pas eu un aussi mauvais sort sous les libéraux. A mon avis, cela revient à répéter que les bénéficiaires après impôt des

sociétés, au cours du dernier trimestre de 1974, sont passés à 12 p. 100 du revenu national de 6.7 p. 100 trois ans plus tôt, tandis que ceux des travailleurs sont tombés de 75 p. 100 à 70 p. 100. Non seulement le gouvernement actuel aime la grandeur, mais il aime aussi les grandes entreprises, à en juger par la manière dont il a traité certaines des plus importantes sociétés du pays.

J'ai donné quelques renseignements parce qu'il est important de se placer dans le contexte, de connaître la véritable nature du gouvernement Trudeau au Canada. Le bill à l'étude n'est qu'un symbole, qu'un geste; c'est une loi au sujet de laquelle le gouvernement peut publier un communiqué lorsqu'on lui demande ce qu'il propose de faire pour l'agriculteur, le pêcheur et le petit homme d'affaire. Ainsi, j'ai suivi les observations du ministre des Finances lorsque le présent bill a été lu pour la deuxième fois et j'ai trouvé intéressant qu'il signale que la loi sur les prêts aux petites entreprises soit entrée en vigueur au début de 1961; puis il a dit, dans un moment de grande fierté:

Depuis l'adoption de cette loi, y compris la dernière année complète, 290 millions de dollars ont été mis à la disposition des petites entreprises dans le cadre de ses dispositions. Les prêts ont atteint le chiffre record de 30 millions de dollars au cours de l'année terminée le 31 décembre 1973.

Je pensais que le ministre aurait eu honte de citer de tels chiffres pour justifier ses actes. Dire qu'il s'agit d'une année record lorsqu'on accorde 30 millions de dollars de prêts aux petites entreprises! La semaine dernière, les banques à charte canadiennes ont augmenté la masse monétaire de 550 millions de dollars. Tel est le genre de financement qui prévaut au Canada à l'heure actuelle, et notre ministre des Finances croit qu'il peut se vanter qu'on ait accordé un total de 30 millions de dollars dans toute une année en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises.

Là encore, comme nous le savons, une partie de ce bill vise à porter à 50 millions de dollars le maximum que les banques à charte pourront prêter en vertu de la loi et à 100 millions de dollars la somme totale que les autres établissements financiers pourront prêter. Telle est la réponse que le gouvernement donne aux petits hommes d'affaires du Canada.

Il y a un autre bill au *Feuilleton*. Je veux parler du bill C-10, loi modifiant la loi sur l'expansion des exportations. Cela montre certainement le vrai visage du gouvernement actuel lorsqu'on considère qu'il propose de porter de 125 à 400 millions de dollars le capital-action de la Société pour l'expansion des exportations. Il se propose d'augmenter le capital de la société d'une somme équivalant presque au montant total qu'il est prêt à garantir pour les prêts accordés aux petites entreprises par les banques à charte.

Ce n'est qu'un début. Il propose également, si le Parlement est assez insensé pour permettre au bill d'autoriser la Société pour l'expansion des exportations à emprunter jusqu'à dix fois le capital autorisé, c'est-à-dire 4 milliards de dollars. Il propose que la limite actuelle de prêt dans une catégorie soit portée de 1.5 à 4.25 milliards de dollars. Dans un autre article, il propose que la Société soit autorisée à prêter non pas 450 millions de dollars, la limite actuelle, mais 850 millions de dollars. Si je parle de cela c'est que nous avons là une société qui a fait affaire avec les quelques sociétés favorisées que le gouvernement aime tant.

La moyenne des prêts se situe aux environs de 20 à 30 millions de dollars. Les prêts aux pays qui ont eu la chance d'en profiter et à leur tour les sociétés du Canada qui sont